

Sale été pour l'éolien



antoine devouard / rea

Des éoliennes beaucoup trop rentables pour les investisseurs...

Vents contraires pour l'éolien. L'institut Montaigne vient de publier un rapport troublant. L'auteur, Vincent Le Biez, y critique l'obligation faite à EDF d'acheter l'énergie éolienne à un prix fixé par un arrêté de 2006. Jugé trop généreux, ce tarif permettrait « un taux de rendement moyen de 22 %, pouvant monter jusqu'à 40 % », quand 13,5 % suffiraient à attirer les

investisseurs. Dans la foulée, saisi par une association antiéolienne, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté en question. Pas de quoi impressionner André Antolini, le président du Syndicat des énergies renouvelables, qui croit déceler dans tout cela la main des ennemis du « Grenelle de l'environnement ».

Le président a assuré la mémoire un peu courte. Car ce rapport ne fait que reprendre l'avis de la commission de Régulation de l'énergie. Dès la fin juillet 2006, elle avait souligné que « le tarif proposé [...] occasionne pour les investisseurs une rentabilité très supérieure à ce qui serait nécessaire ». Aujourd'hui, Vincent Le Biez ne fait que pousser un peu plus loin le raisonnement. Si l'éolien se développe selon les objectifs du « Grenelle », explique-t-il en substance, ce sont les consommateurs qui

paieront les pots cassés de l'obligation d'achat, « 100 € par an et par foyer », estime-t-il. Ce n'est pas du vent. Mais le ministère de l'Écologie s'est empressé d'assurer que les contrats d'obligation d'achat ne seraient pas remis en cause, à commencer par le tarif fixe. Il ne faut ni décourager les investisseurs ni désespérer les maires, qui perçoivent des opérateurs de substantielles retombées •